

Repartition charges copropriété.

Par sabbah mohamed, le 06/10/2017 à 16:54

Nous sommes un couple de septagénaires et possédons un petit studio de 32 m2 que nous louons et nous payons 756.43 Euros DE CHARGES .

Au cours de l'AG on s'apperçois que le président du conseil

habite au troisième étage un appartement 3 pieces cuisine et n'utilise pas le chauffage collectif et donc ne paye pas le chauffage.

A mulhouse il fait vraiment froid et les températures atteignent souvent les

-15° et 20° impossible de ne pas chauffer.

bien évidament c'est ce président qui reléve les compteurs et le syndic ne voit jamais rien. SVP AIDEZ NOUS.

Par youris, le 06/10/2017 à 17:15

bonjour,

en termes plus clairs, votre immeuble dispose d'un logement avec chauffage collectif mais disposant d'un comptage permettant de mesurer la quantité de chaleur utilisée par chaque logement.

si votre voisin du dessus dispose d'un autre mode de chauffage et n'utilise pas le chauffage collectif, il est logique qu'il ne paie rien.

si les compteurs sont accessibles, vous pouvez relever le compteur de votre voisin et faire un courrier à votre syndic en cas d'anomalie.

comment savez-vous que votre voisin , ne paie pas de chauffage ? Salutations

Par sabbah mohamed, le 06/10/2017 à 18:21

.MR BONJOUR

J aimerai vous envoyer un piece jointe et je n'arrive pas c'est dommage tout est là.

Par miyako, le 06/10/2017 à 22:47

Bonsoir,

756,43 € de charges pour un studio!! c'est énorme.

A ce prix là mieux vaut être locataire!!

Vous avez intérêt à vérifier les comptes de la co propriété.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par sabbah mohamed, le 07/10/2017 à 08:51

bonjour a tous.

notre immeuble est récent, nous avons une chaudière au gaz de ville.

TOUS LES APPARTEMENTS SONT EQUIPES DES MEMES COMPTEURS.

Non c'est une fraude manifeste 19/54 proprios ne payent pas

de chauffage (ils ne chauffent pas soit disant).

Merci à vous tous.

Par miyako, le 07/10/2017 à 15:28

Bonjour,

Vu les températures hivernales à Mulhouse,çà m'étonnerait qu'ils ne se chauffent pas?? Il y a quelque chose de bizarre et d'absolument anormal.

Il doit bien y avoir un compteur général de gaz ;il faut demander la facture au syndic et la vérifier .Groupez vous avec ceux qui se chauffent réellement.

Vérifiez également avec d'autres propriétaires tous les compteurs pour voir si il n'y a pas de branchement parallèles.

Si les parties communes sont chauffées tout le monde doit payer une quote part.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par youris, le 07/10/2017 à 15:46

bonjour,

donc vous avez une chaudière collective au gaz qui chauffe tout l'immeuble et chaque appartement dispose d'un compteur de chaleur.

il doit être facile de vérifier si les consommations enregistrées par les compteurs desservant ces 19 logements sans facturation.

salutations

Par sabbah mohamed, le 07/10/2017 à 16:06

mr YOURIS MERCI

Je vous remercie à tous. J'ai des difficultés,

je ne trouve pas la façon de vous transmettre une partie des relevés de chauffage (ça c'est

plus parlant).

j'essaye:

le copropriété est constutué de 3 batiment identiques, chaque batiment abrite 18 logements: je vous liste le relevé de chauffage d'un des 3 batiment:

APPART 23 CONSO POUR L ANNEE TOTALE DE CHAUFFAGE=779 KCAL

APPART 25 =192 KCAL

APPART SUIVANTS DU 26 AU APP 34

0 1807 910 23 639 920 1332 KCAL

COMPTEUR TRUQUES.

NON C EST VRAIMENT UNE EPIDEMIE.

MERCI JE PEUT VOUS ENVOYER EN MAIL PRIVE LES ORIGINAUX.

MERCI A TOUS.